

---

## FICHE METIER : LAVERIE LIBRE-SERVICE

---

Pour aider les créateurs et repreneurs d'entreprise, la Banque Publique d'Investissement - BPI- réalise des « dossiers projecteurs » et des fiches métiers.

- Fiche métier BPI [laverie libre-service](#)

Vous trouverez ci-dessous une synthèse.

---

### 1. CARACTERISTIQUES DU METIER D'EXPLOITANT DE LAVERIE LIBRE-SERVICE

---

- **Nature de l'activité**

Cette activité est commerciale.

- **Éléments de définition de l'activité**

Une laverie libre-service, aussi appelée laverie automatique, est un espace public équipé de machines à laver, d'essoreuses centrifuges et de sèche-linges, mis à disposition des clients sans la présence obligatoire d'un exploitant sur place.

Principales caractéristiques

- Ouverte à tous, souvent accessible 7j/7.
- Fonctionnement autonome : les clients utilisent les machines eux-mêmes.
- Paiement généralement par carte, espèces ou application mobile.

Services complémentaires éventuels

- Repassage ou retouche.
- Distributeurs automatiques : lessive, boissons, friandises.
- Wi-Fi ou espace détente.

---

### 2. PRINCIPAUX ASPECTS REGLEMENTAIRES DU METIER D'EXPLOITANT DE LAVERIE LIBRE-SERVICE

---

- **Sécurité des machines**

- Contrôles hebdomadaires : vérifier les dispositifs empêchant le démarrage si porte/couvercle ouverts.

- Registre obligatoire : consigner chaque contrôle et garder le registre accessible aux agents de contrôle.
- Documents techniques : pour chaque machine, détenir soit une déclaration CE de conformité, soit une attestation constructeur confirmant la présence des dispositifs de sécurité requis.
- Affichage obligatoire à proximité des machines :
  - n° de téléphone joignable aux horaires d'ouverture
  - mode de signalement hors horaires d'ouverture
  - mentions de sécurité : risque de vitesse élevée, eau jusqu'à 90 °C
  - règles de prudence : surveillance des enfants, interdiction de manipulation par des mineurs, interdiction de forcer l'ouverture, attendre arrêt complet.
- Pictogramme relatif à la surveillance parentale.



Retrouvez des informations sur la sécurité et l'information des consommateurs sur le site du ministère de l'économie via les [fiches pratiques DGCCRF](#) (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

- **Vidéosurveillance de la laverie**
  - Autorisation préfectorale préalable obligatoire pour toute installation. La demande peut se faire en ligne sur le [site de la préfecture des Alpes-Maritimes](#).
  - Information du maire de la commune concernée.
  - Signalisation claire de la présence du dispositif pour les clients.
- **Affichage des prix**
  - Obligation d'informer sur prix et conditions de vente/exécution (cf. [article L112-1 du Code de la consommation](#))

---

## Casa-entreprises.fr

---

- Méthodes possibles : marquage, étiquetage, affichage ou autre procédé adapté.
- **Respect des normes d'accessibilité et de sécurité des établissements recevant du public**
  - Sécurité incendie : mise en place des mesures préventives et de sauvegarde nécessaires.
  - Accessibilité : garantir l'accès aux personnes en situation de handicap.
- **Diffusion de musique**
  - Demande préalable ( $\geq 15$  jours avant ouverture) à la [SACEM](#) pour utiliser leur répertoire.
  - Contrat général de représentation à signer et redevance annuelle à payer.
  - Renouvellement tacite, informer la SACEM en cas de changement d'exploitation.
  - Paiement de deux redevances :
    - SACEM (droits d'auteur)
    - [SPRE](#) (rémunération équitable pour les artistes/interprètes).
- **Convention collective applicable**
  - [Convention collective nationale de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie du 17 novembre 1997](#)